

PROJET

GRAND ARRAS

VIVRE EN 2030

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

39 COMMUNES

Approbation

Vu pour être annexé
à la délibération du
Conseil Communautaire
en date du 19/12/19

Pour le Président,
le Vice-président délégué
à l'Urbanisme

Frédéric LETURQUE



Orientations d'Aménagement et de Programmation Communales et/ou sectorielles

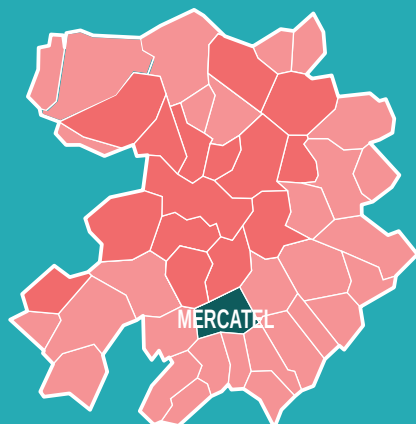
MERCATEL

CARACTÉRISTIQUES COMMUNALES

SUPERFICIE: 5,76 km²

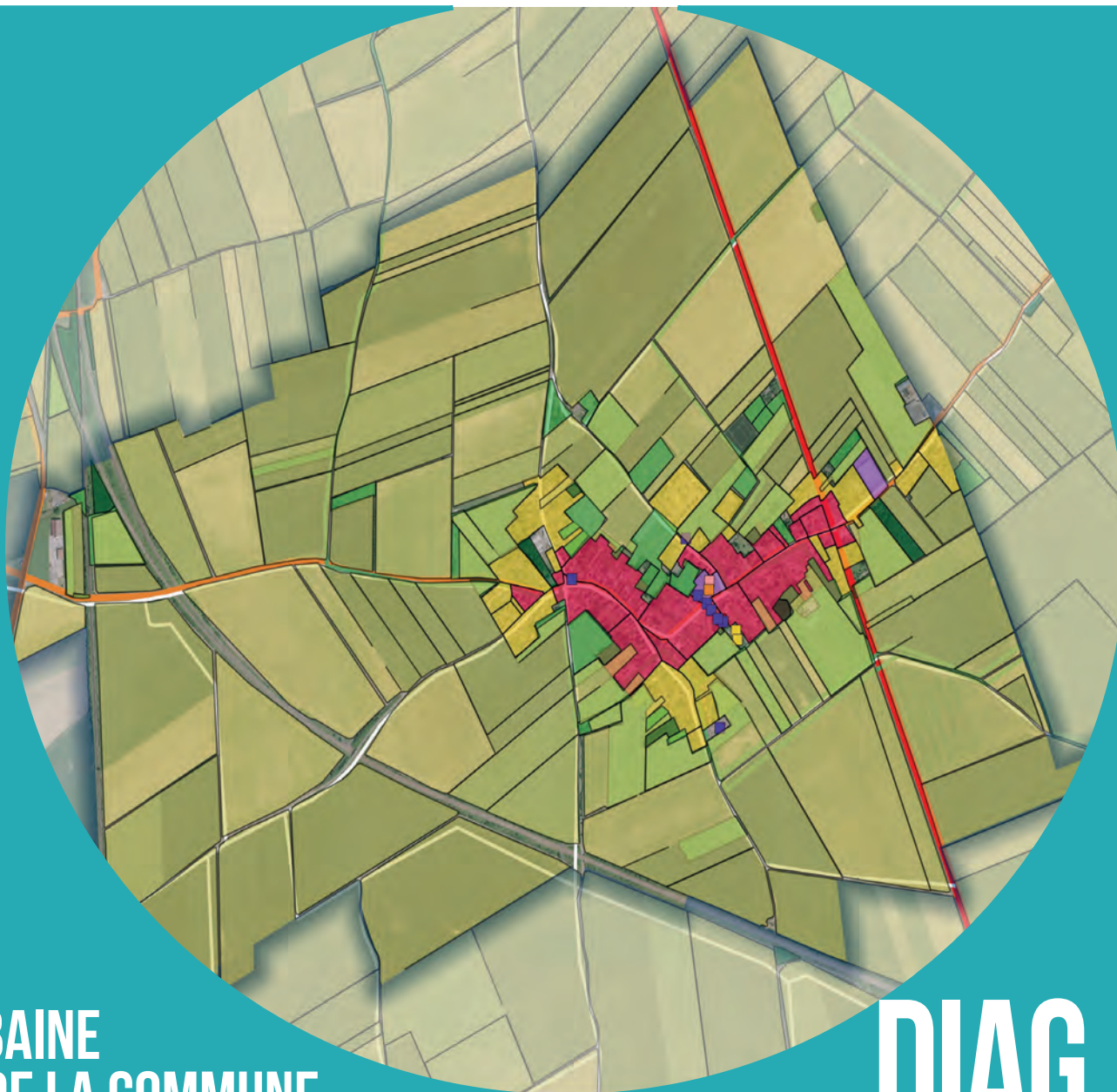
POPULATION (2014): 642 hab

DENSITE: 111 hab/km²



Commune rurale située au sud de l'agglomération arrageoise, Mercatel bénéficie d'un environnement naturel particulier avec des espaces verts et des réserves foncières répondant largement à la hauteur de la qualité de son territoire.

Consciente de ces atouts, Mercatel est résolument tournée vers un maintien efficace de la qualité de vie de sa population et aussi de son potentiel agricole.



STRUCTURE URBAINE ET PAYSAGÈRE DE LA COMMUNE

DIAG



TYPOLOGIES DE BÂTI & POTENTIEL

- Tissu mixte
- Tissu d'habitat collectif
- Tissu d'habitat individuel
- Equipements et activités

EQUIPEMENTS

- Rayonnement supra-communautaire
- Services de proximité
- Enseignement primaire et secondaire
- Santé et action sociale
- Sportif local et de loisirs
- Culturel
- Transport
- Technique
- Espace vert

DESSERTE

- Voirie principale
- Voirie secondaire
- Chemin de randonnée

ENVIRONNEMENT & PAYSAGE

- Forêt
- Prairie
- Espace agricole

Objectif de Densité : 16 logements / ha

Légende

AXE 1 UNE ÉCONOMIE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

- Conforter ou requalifier les parcs d'activités
- Conforter les zones commerciales
- Développer les parcs d'activités économiques

AXE 2 UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ

- Conforter les centres de vie et d'animation (commerces, aménités...)
- Développer l'offre en commerces et le niveau d'aménités des pôles relais
- Viser un niveau d'équipements et de services équilibrés
- Requalifier l'espace public

METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE

- Mettre en valeur les cônes de vue et percées visuelles
- Traiter et requalifier les espaces à l'interface avec les terres cultivées et naturelles
- Préserver les cœurs de nature et espaces naturels relais
- Valoriser les atouts paysagers et récréatifs (parcs urbains, espaces verts, espaces de loisirs de plein air)
- Préserver et conforter les corridors écologiques, paysagers et les auroles bocagères

PERMETTRE LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

- Maintenir l'identité des cœurs de bourg
- Valoriser et mettre en avant les éléments du patrimoine bâti ou paysager identifiés : 500 pépites

AXE 3 UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE RENFORCÉE

- Prévoir des secteurs d'extension urbaine
- Intensifier la ville / le bourg / le village (renouvellement urbain et dents creuses)
- Favoriser la mixité sociale, fonctionnelle et/ou générationnelle
- Secteur faisant l'objet d'une OAP sectorielle

AXE 4 UN TRÈS HAUT NIVEAU DE SERVICE À LA POPULATION

STRUCTURER ET RELIER LES TERRITOIRES

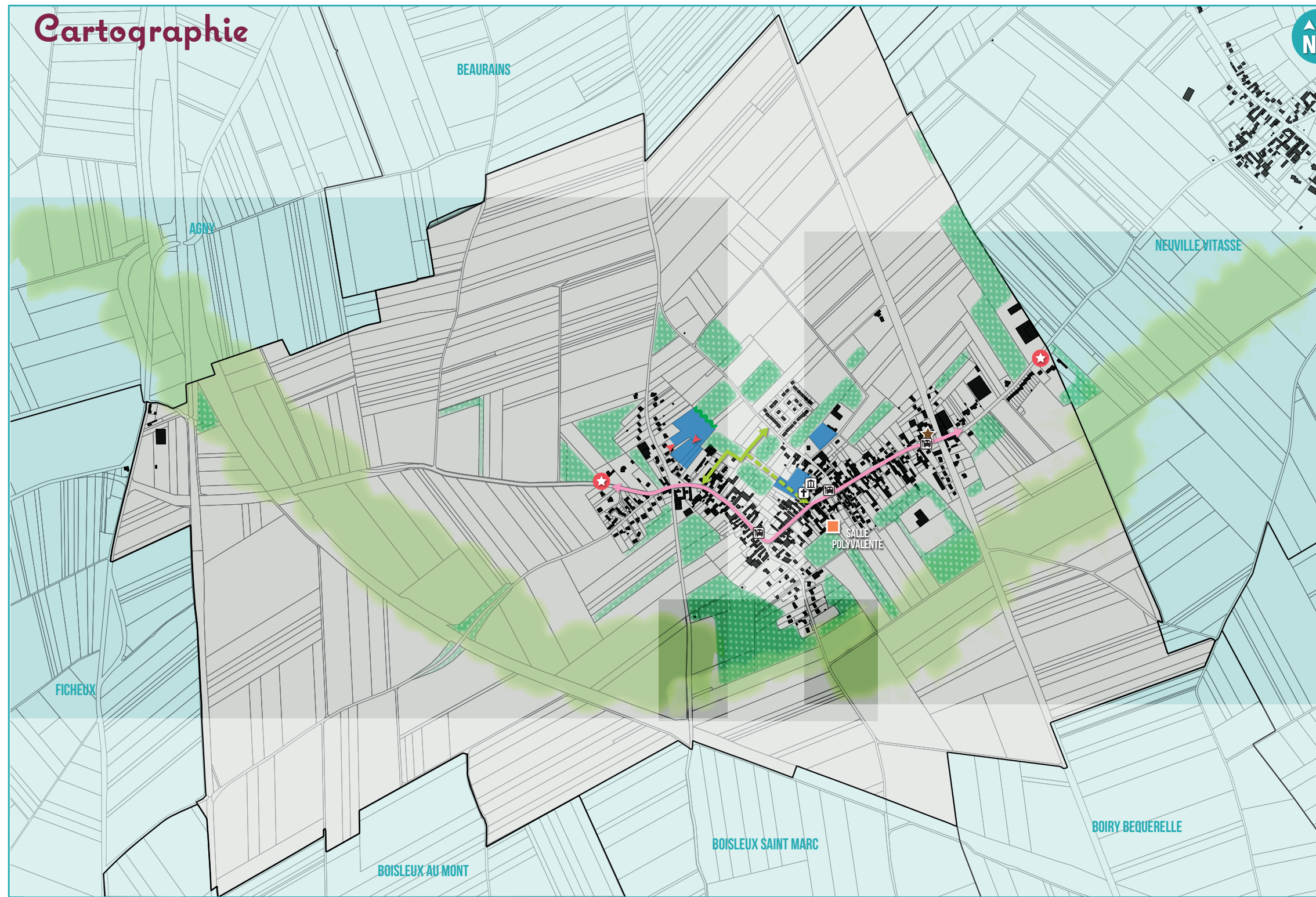
- Développer les projets structurants en matière de transport
- Créer les voies d'accès et de desserte des secteurs à urbaniser
- Réaménager et requalifier les carrefours
- Préserver les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Développer les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Maintenir et créer des espaces de stationnement : Aires de covoiturage et/ou parcs relais
- Requalifier les voies et les traversées de bourg
- Requalifier les entrées de territoire par un traitement favorisant l'identification
- Préserver des fenêtres d'accès

- Mairie
- Église
- Cimetière

- Arrêt de transport en commun

- Principales voies
- Cours d'eau

Cartographie



500 m

CARTE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Objectif de Densité : 16 logements / ha

Légende

AXE 1 UNE ÉCONOMIE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

-  Conforter ou requalifier les parcs d'activités
-  Conforter les zones commerciales
-  Développer les parcs d'activités économiques

AXE 2 UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ

- Conforter les centres de vie et d'animation (commerces, aménités...)
- Développer l'offre en commerces et le niveau d'aménités des pôles relais
- Viser un niveau d'équipements et de services équilibrés
- Requalifier l'espace public

METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE

- | | |
|---|--|
|  | Mettre en valeur les cônes de vue et percées visuelles |
|  | Traiter et requalifier les espaces à l'interface avec les terres cultivées et naturelles |
|  | Préserver les coeurs de nature et espaces naturels relais |
|  | Valoriser les atouts paysagers et récréatifs (parcs urbains, espaces verts, espaces de loisirs de plein air) |
|  | Préserver et conforter les corridors écologiques, paysagers et les auroles bocagères |

PERMETTRE LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

- Maintenir l'identité des cœurs de bourg
- Valoriser et mettre en avant les éléments du patrimoine bâti ou paysager identifiés : 500 pépites

AXE 3 UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE RENFORCÉE

- | | |
|---|---|
|  | Prévoir des secteurs d'extension urbaine |
|  | Intensifier la ville / le bourg / le village (renouvellement urbain et dents creuses) |
|  | Favoriser la mixité sociale, fonctionnelle et/ou générationnelle |
|  | Secteur faisant l'objet d'une OAP sectorielle |

AXE 4 UN TRÈS HAUT NIVEAU DE SERVICE À LA POPULATION

STRUCTURER ET RELIER LES TERRITOIRES

- | | |
|---|---|
|  | Développer les projets structurants en matière de transport |
|  | Créer les voies d'accès et de desserte des secteurs à urbaniser |
|  | Réaménager et requalifier les carrefours |
|  | Préserver les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres) |
|  | Développer les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres) |
|  | Maintenir et créer des espaces de stationnement : Aires de covoiturage et/ou parcs relais |
|  | Requalifier les voies et les traversées de bourg |
|  | Requalifier les entrées de territoire par un traitement favorisant l'identification |
|  | Préserver des fenêtres d'accès |

-  Mairie  Église  Cimetière

-  Arrêt de transport en commun

- Principales voies
 Cours d'eau

